



ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE CIRCULATION DES VEHICULES DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

ARRETE N° 2023-83

Le Maire de Combrit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu le Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

ARRETE

Article 1 :

Du Jeudi 8 Juin au Lundi 31 Juillet, différentes mesures modifiant les règles de circulation pourront être prises, en raison des travaux de déploiement de la fibre optique-pose de boîtes et câbles telecom

-rétrécissement de chaussée

-interdiction de stationner

-limitation de vitesse à 30km/h

-interdiction de dépasser

-circulation alternée

Les rues concernées sont les suivantes :

-rue de Ty Lez

-rue Poul Ar Ven Dero

-Rue de Croas Ver

-rue de Menez Noas

-Menez Noas

-Route du Haffond

-Menez Lanveur

-Kerscuntec

-Dinaou

-Kerbenoën

-rue de Kerdual

-rue des Bergeronnettes

-rue du Stade

-Route de Kergulan

-Rue de Kerbenoën

-Rue des Hortensias

-Hent Tirinou

-Kergadec

-Route de Kermor

-impasse des Tourterelles

-impasse des Chardonnerets

-Route de la Clarté

-Rue du Stade

-Route de Ty Rhu

-Rue des Ajoncs

-Treustel Nevez

-Tromarzin

-Kerboul

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise SIMA TELECOM.

Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé

Services Techniques

SIMA TELECOM

Fait à Combrit, le 8 Juin 2023

Christian LOUSSOUARN

Maire de Combrit

